

SAINT-MAXIMIN

Les droits des arbres mis à l'honneur ce mercredi



Xavier Juste devant un arbre remarquable de Saint-Maximin, qui sera mis à l'honneur ce mercredi 14 juillet.

À la dernière réunion du conseil municipal, l'élu Xavier Juste a présenté la Déclaration des droits de l'arbre. Il est particulièrement attaché aux arbres car il travaille avec eux toute la journée. Mais l'Assemblée nationale s'est aussi intéressée de près aux droits des arbres, au point de convoquer un colloque sur ce sujet en 2019, au cours duquel la Déclaration des droits de l'arbre a été adoptée.

C'est l'association Arbres remarquables : bilan, recherche, études et sauvegarde (Arbres), créée en 1994, qui a porté ce projet de déclaration, pour préserver les arbres remarquables. Son président est Georges Feterman, professeur agrégé de sciences naturelles, auteur de nombreux ouvrages sur les arbres. Pour eux, le code civil de 1804 ne suffisait plus à protéger les arbres, qui étaient assimilés à du mobilier urbain dans les villes. Il fallait changer la vision des politiques et des professionnels de l'arbre.

Le colloque a mis en évidence l'absence de texte de loi contre les dégradations faites aux arbres, contre l'élagage injustifié et excessif ou pour un encadrement plus strict de la profession de grimpeur-élagueur.

• **La déclaration des droits de l'arbre adoptée par les élus**

Aussi, les cinq articles de la Déclaration des droits de l'arbre ont donné un vrai statut aux arbres. "L'arbre est un être vivant fixe qui, dans des proportions comparables, occupe deux milieux distincts, l'atmosphère et le sol", pose cette déclaration. Qui conclut que "ce texte a pour vocation de changer le regard et le comportement des hommes, de leur faire prendre conscience du rôle déterminant des arbres au quotidien et pour le futur, en ouvrant la voie à une modification rapide de la législation au niveau national".

Les élus de Saint-Maximin ont montré leur soutien en adoptant cette déclaration, et Xavier Juste proposera à d'autres communes de la leur présenter.

Dès le 14 juillet, à 16 h 30, cette décision sera suivie d'effet, puisque la compagnie Du'O des branches interviendra dans un arbre remarquable de Saint-Maximin, dans le cadre de "Belledonne et veillées".

La danseuse Nadège Billiemaz explique que les artistes de la compagnie mêlent « la performance technique, artistique, sportive, et la sensibilité avec toute la nature. C'est un sport de pleine nature qui permet de rencontrer l'arbre comme être vivant ».



2/2 : la compagnie Du'O des branches Photo Le DL /Ag BERNES